

SAUVONS LA VALLEYRE PARLONS DÉPENSES !

- **Sauver le vallon** de la Valleyre n'aura **aucun impact sur les finances communales** contrairement à ce qu'affirmaient péremptoirement le président du SAF (Syndicats des Améliorations Foncières) et les promoteurs en 2023.
- L'indemnisation des propriétaires (expropriation matérielle) est **prise en charge par l'État** comme l'a rappelé Madame Luisier, présidente du Conseil d'Etat, suite à l'interpellation de notre Municipalité, dans un courrier qui a été transmis au SAF et aux initiants. Selon la LATC (art. 73 de la Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions du 4 décembre 1985), **les communes ne financent jamais ce type de dézouage**. À Montreux par exemple, pour le projet des Grands-Prés, la commune n'a pas eu à reverser d'indemnités au porteur de projet.
- Depuis une année, **les promoteurs menacent** les citoyens et les élus (courrier au Conseil communal) de vouloir faire payer les Montains pour des générations de contribuables. Cette **stratégie de la peur** est une stratégie du tout-pour-le-tout, car rien dans la Loi ne justifie cela. Ce comportement flirte avec l'illégalité, les pressions via des menaces sur le corps électoral étant évidemment interdites.
- Au contraire, s'épargner la construction d'un des 13 quartiers du SAF permettra de réaliser des économies substantielles. **Les impôts ne pourront qu'augmenter en cas de construction dans la Valleyre, car le développement d'une ville a un coût**. Dans toutes les communes qui croissent, les impôts ont toujours augmenté. L'interview de notre Syndique dans le journal « 24heures » en 2020 est édifiante sur ce point : [lien vers l'article](#).
- Pour 2024, **l'impôt communal a été baissé de 1.5 point** après la décision du Conseil (soit env. une baisse de 50 CHF par contribuable). Les impôts baissent **malgré tous les aménagements qui sont planifiés**, dans le parascolaire et scolaire, comme la nouvelle école Champ d'Aullie qui va coûter des dizaines de millions de francs. Malgré les tours de passe-passe, à moyen terme avec une croissance de la population de 5000 habitants, les charges vont augmenter, et les impôts avec.
- Les **frais annuels de fonctionnement du SAF** sont en 2024 **de CHF 200'000.-** (accord entre la Municipalité du Mont et le SAF pour une subvention annuelle de CHF 200'000.-), ce montant ayant été imputé aux comptes de l'administration depuis 40 années de façon tout à fait opaque. Cette participation communale au budget du SAF vient pourtant bien de nos impôts.

- **Les habitants actuels du Mont seraient donc triplement perdants** avec ce potentiel quartier Valleyre car nous finançons:

directement

le fonctionnement du Syndicat des propriétaires . Nous avons demandé à la Municipalité le total des montants engagés depuis la mise en oeuvre du SAF :
montant dépensé à ce jour = CHF 2'260'000
(environ 700.- par contribuable)

directement

les futures infrastructures (écoles, parascolaire, infrastructures sportives etc.) : plusieurs dizaines de millions de francs à charge des contribuables montains

indirectement

la destruction d'un site naturel préservé, via la mobilisation de ressources communales.
En 2023, du personnel supplémentaire a dû être embauché spécifiquement pour accompagner les travaux des quartiers SAF

Qui va faire du profit avec le quartier Valleyre ?

Le terrain en zone agricole a été acheté à CHF 300.-/m2 alors qu'au Mont-sur-Lausanne à la vente il est de CHF 1000.-/m2.

Qui va vraiment s'enrichir dans cette affaire ? Qui prend le risque de perdre de l'argent ? La réponse à ces deux questions est : **les promoteurs immobiliers**. Un investisseur sait que ce type de transaction représente un risque et planifie les éventuelles pertes dans son budget.